Informations sur la collecte et le traitement des données pour la gestion des demandes en accession

Les informations recueillies vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé par HABITAT ET METROPOLE et SYNERGIE HABITAT coresponsables des traitements. Les finalités sont les suivantes : Gestion des demandes d'accession fondée sur l'intérêt légitime - Capacité à renouveler le parc - Gestion des ventes de logements sociaux fondée sur une obligation contractuelle à travers la convention d'utilité sociale - Sécurisation des opérations d'accession fondée sur des mesures précontractuelles.

Les données collectées sont : Demandes d'accession à la propriété. Dans le cadre de la priorité donnée aux locataires du parc social, dossiers de candidature comprenant : La situation personnelle, familiale (nom, prénom, nombre d'enfants, âge,). La situation locative (date d'entrée dans les lieux du logement actuel, état des dettes, situation de relogement, situation du locataire quant à sa demande. La situation professionnelle (niveau de revenus, type de contrat, lieu de travail). La simulation bancaire dans le cadre des ventes et des renégociations (et dans le cadre des simulations bancaires et des actes de vente : la situation patrimoniale). La situation fiscale (avis d'imposition). Le PV d'AG de vente. L'Acte de vente, y compris les annexes.

Ces données seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Au niveau d'habitat et Métropole : Les chargés de projet pôle clientèle et leur supérieur direct, le service comptabilité et juridique, les notaires et ACG, éditeur du logiciel de gestion client dans le cadre de la maintenance. Au niveau de Synergie Habitat : les chargées des ventes et leurs supérieurs.

Les données collectées dans le cadre de l'acquisition d'un logement social sont supprimées à compter du classement sans suite de la demande ou si, au cours de ce délai, un demandeur en fait la demande.

Lorsqu'une demande d'accession à la propriété est satisfaite, les données à caractère personnel relatives à la demande sont supprimées à compter du paiement complet du logement ou, le cas échéant, à l'issue de la période de sécurisation de la transaction lorsqu'une telle période est prévue.

Toutefois certaines données peuvent être conservées 5 ans afin de satisfaire aux contrôles auxquels est soumis Habitat et Métropole. Les données nécessaires à la vérification de la mise en œuvre de la clause anti-spéculative sont conservées 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Le cas échéant, vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de la mise en œuvre du traitement : Métropole-Habitat, Direction territoriale, 19 Rue Honoré de Balzac, 42 000 SAINT-ETIENNE Ou au délégué à la protection des données : dpo@habitat-metropole.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatiques et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Office Public de l'Habitat de Saint-Etienne Métropole 19, rue Honoré de Balzac 42000 Saint-Etienne

tél: 04 77 29 29 29

mail: accueil@habitat-metropole.fr - www.habitat-metropole.fr

